

FORMATION SECTORIELLE



Fédération des Industries Métallurgiques,
Mécaniques et Électromécaniques



Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques

2, Lotissement HADIKA, 3^{ème} étage, n° 46, Centre Commercial Al Hadika, Ain Sebaâ - Casablanca
Tél: +212 (0)5 22 35 13 03 / 07 - Fax : +212 (0)5 22 35 12 38
Site web: www.fimme.ma / E-mail: fimme@menara.ma

Pour tout renseignement, merci de contacter notre Responsable Formation :
M. Lahoussaine EL BAHA - GSM : 06 62 13 74 83 - E-mail: l.elbaha@gmail.com

ou

Le secrétariat de la Fédération

Encadrement pédagogique des formations

La Fédération a mis en place un nouveau dispositif pédagogique dont les principales composantes sont :

1. Une réunion de cadrage préalable avec l'animateur (repréciser les objectifs, démarche...)
2. Une revue des conditions pédagogiques et matérielles du déroulement de la formation
3. Une présentation du programme aux participants, suivie d'un échange sur leurs attentes
4. Deux tests de contrôle de connaissances (amont et aval)
5. Une évaluation à chaud (instruction d'une fiche, suivie d'un tour de table structuré)

**LA FORMATION DEVOS COLLABORATEURS, À PARTIR
DE 42 DH (H.T), PAR JOUR ET PAR PERSONNE.**

Calcul des frais de formation

Les frais de formation peuvent varier de manière significative, même si les conditions de prix et de durée sont identiques. C'est l'effectif total à une formation qui détermine le montant des frais à payer pour chaque participant.

Formule de calcul :

- C : le coût global de la formation
- N : le nombre total des participants

Les frais dont devra s'acquitter l'entreprise pour un agent sont :

- Au titre des prestations de formation : $\frac{C}{N} \times 10\%$
- Au titre de la TVA récupérable.* : $\frac{C}{N} \times 20\%$

Soit un total de : $\frac{C}{N} \times 10\% + \frac{C}{N} \times 20\% = \frac{C}{N} \times 30\% *$

Exemple

Soit :

- Le coût total de la formation C=10.000 Dh
- L'effectif total des participants N=6
(6 étant l'effectif minimum pour une formation).

Si l'entreprise fait participer un agent à la formation, les frais à régler seront :

- Au titre de la formation : $\frac{10.000 \times 10\%}{6} = 167$ Dh
- Au titre de la TVA : $\frac{10.000 \times 20\%}{6} = 333$ Dh *

Soit un total de 500 Dh (dont 333 Dh de TVA récupérables)*

Si l'effectif total des participants est de 12 au lieu de 6, l'entreprise ne paierait plus que 250 Dh pour son agent (83 Dh au titre de la formation est 167 Dh au titre de la TVA, récupérables).

Ainsi, si la durée de la formation est de deux jours, ce qui est généralement le cas, le coût net d'une journée de formation par participant n'est que de 42 Dh (83 Dh / 2jours).

NB. : si l'entreprise fait participer plusieurs agents, les frais individuels seront multipliés d'autant.

* TVA récupérable

Type	COÛTS		FRAIS À PAYER PAR PARTICIPANT ET PAR JOUR		T.V.A. À PAYER (RÉCUPÉRABLE)		COÛT GLOBAL T.T.C. PAR PARTICIPANT ET PAR JOUR	
	Coût journalier	Coût à répartir sur le nombre des participants (10%)	Groupe de 6	Groupe de 12	Groupe de 6	Groupe de 12	Groupe de 6	Groupe de 12
Formation technique	7000 Dh	700 Dh	117 Dh	58 Dh	233 Dh	117 Dh	350 Dh	175 Dh
Formation transversale	5000 Dh	500 Dh	83 Dh	42 Dh	167 Dh	83 Dh	250 Dh	125 Dh

VOS SUGGESTIONS SONT LES BIENVENUES

LES ENJEUX DE LA FORMATION



L'intégration du Maroc dans l'économie mondiale nous oblige à accorder un intérêt tout particulier au développement des ressources humaines. En effet, cette dimension est appelée à jouer un rôle moteur dans le processus de modernisation du Royaume.

Or, ce processus ne pourrait pas être concevable sans l'implication soutenue des acteurs économiques et sociaux. La participation active des entreprises, des organisations professionnelles et des partenaires sociaux constitue, plus que jamais, une pièce maîtresse de tout dispositif visant à accompagner le développement global du pays.

Consciente des enjeux décisifs liés à la formation, la FIMME a fait le choix de donner à la formation des cadres et salariés d'entreprises une dimension stratégique et a intégré cet axe à ses missions de services destinés aux entreprises du secteur qu'elle représente.

La formation groupée interentreprises est un instrument privilégié pour le développement de la formation continue au sein des entreprises membres de la Fédération.

En accompagnant les industriels de la profession dans leur stratégie de développement des ressources humaines, la Fédération confirme sa volonté de contribuer à la mise en place de politiques et de programmes favorisant le rapprochement entre la formation professionnelle et l'entreprise.

Abdelhamid SOURI
Président

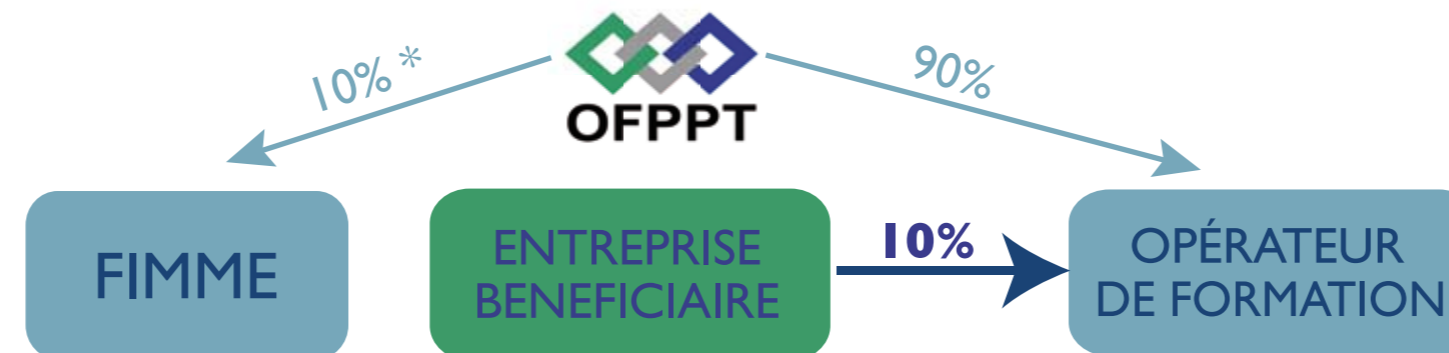


PLAN DE FORMATION GROUPÉE

LA FIMME MISE SUR LA FORMATION SECTORIELLE

La formule proposée aux membres est le plan de formation sectorielle groupée interentreprises. Choix stratégique de la FIMME, ce plan présente de nombreux atouts. Il permet aux adhérents :

- De bénéficier d'une large offre en formation, concertée et adaptée à l'environnement économique
- De ne payer que 10 % du coût des actions, le reste étant pris en charge directement par l'OFPPPT (Sous réserve que toute action de formation bénéficie à 6 participants au minimum provenant d'au moins 2 entreprises).



*La FIMME est retribuée pour son action de promotion à hauteur de 10% du budget alloué

LA VALORISATION DU POTENTIEL HUMAIN AU CŒUR DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA FIMME

La FIMME, de par son implication dans le tissu industriel marocain, a placé la valorisation du potentiel humain au cœur de son programme d'actions.

Processus d'élaboration de l'offre

Élaboration

La FIMME conçoit, tous les deux ans, une offre de formation répondant au mieux aux attentes de ses adhérents.

Base

La FIMME recueille, par voie de questionnaire, les besoins en formation de ses membres.

Une analyse de ces besoins permet à la Fédération de finaliser son offre et d'éditer le catalogue de formation groupée.

Choix des opérateurs et mise en œuvre

Choix des opérateurs

La FIMME structure son plan de formation en lots (sous-ensemble d'actions relevant d'une même thématique).

Un appel d'offres est alors établi et adressé à différents opérateurs de formation.

Une commission ad hoc, constituée des membres de la FIMME, du représentant de l'OFPPPT et du représentant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, retient les prestataires ayant répondu aux dispositions du cahier des charges.

A l'issue de cette étape, un contrat tripartite (FIMME, OFPPPT et opérateurs), qui fixe les obligations de chaque partie, est établi et signé pour toute la période de validité du catalogue de formation.

Mise en œuvre

La FIMME diffuse, chaque mois, une circulaire annonçant les formations retenues et fixant les modalités pratiques de réalisation.

